

M. Trudeau: Madame le Président, le chef de l'opposition n'a pas répondu à ma question. Combien de mois avant l'exposé budgétaire son ministre a-t-il écarté le recours à cet outil fiscal? Combien de mois?

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Renvoyez la question à un comité!

L'INDEXATION—LES RESPONSABILITÉS DU MINISTRE D'ÉTAT
CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social. Elle a trait à ses nouvelles responsabilités sur le plan social et, en fait, en ce qui concerne le bien-être de tous les Canadiens.

Le ministre voudra peut-être expliquer à la Chambre, surtout à la suite des observations du premier ministre, comment la suppression de l'indexation de l'impôt sur le revenu l'aidera à assumer ses responsabilités envers les travailleurs canadiens à faibles et à moyens revenus?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit le premier ministre.

Une voix: Et pour cause!

M. Chrétien: Le ministre des Finances étudie tous les aspects de la politique financière avant de préparer son budget. Lorsqu'il l'aura fait, nous serons fixés. Peu importe ce qu'il décidera, je suis convaincu que ce sera un bon budget libéral.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Madame le Président, ce dont je me préoccupe, c'est des responsabilités du ministre, et le budget n'est pas de celles-là. En fait, il me semble qu'il devrait être responsable de ceux qui souffriront de la suppression de l'indexation.

J'aimerais demander au ministre si lui-même ou quelqu'un du gouvernement est intervenu auprès du ministre des Finances pour insister sur les effets désastreux qu'aura cette mesure sur les familles monoparentales assistées et aussi pour aider le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à amener les vieillards indigents au moins jusqu'au seuil de la pauvreté comme elle le désire?

● (1425)

M. Chrétien: Madame le Président, la Chambre a déjà approuvé une augmentation de \$35 à l'intention des retraités et des personnes à revenus fixes. Nous avons démontré de cette façon l'intérêt que nous portons aux Canadiens. Lorsque nous présenterons un budget en bonne et due forme, je suis sûr que les Canadiens le jugeront plus acceptable que celui qui a été présenté en décembre dernier.

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR DE LA CHAMBRE DES
COMMUNES DE L'Australie

Mme le Président: Je voudrais signaler à la Chambre la présence à notre tribune de sir Billy Snedden, Orateur de la Chambre des communes de l'Australie.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PIPE-LINES DU NORD

LES GARANTIES FINANCIÈRES POUR LA CONSTRUCTION DU
GAZODUC DE L'ALASKA

M. Edward Broadbent (Oshawa): Je vous remercie, madame le Président. J'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, il a dit à la Chambre que le gouvernement avait obtenu de compagnies américaines l'assurance qu'elles consacraient quelque 500 millions à la construction du pipe-line du Nord. Je voudrais que le ministre confirme aujourd'hui que loin de représenter les garanties financières requises par une loi adoptée par notre Parlement, cette somme n'équivaut qu'à environ 2 p. 100 des 22 milliards requis pour l'ensemble du projet et que par conséquent, elle ne satisfait pas à nos exigences en fait de garanties.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je n'ai certainement jamais dit que cette somme représentait la totalité des garanties qu'a mentionnées le député. Je puis comprendre qu'il considère que 500 millions est une somme dérisoire.

M. Broadbent: Je n'ai pas dit cela!

M. Lalonde: C'est tout de même une bonne somme que des sources privées ont promis d'investir 500 millions dans ce projet d'envergure. Le député affirme que la totalité des engagements de source privée sont loin d'être respectés par cette promesse en particulier; il est évident que cette promesse, comme je l'ai dit hier dans ma réponse—si mon ami consulte le hansom, il le constatera—ne s'appliquait qu'au secteur de l'ingénierie et de la conception et ne représentait aucunement le coût total du gazoduc. D'aucuns estiment que le projet entier pourrait coûter jusqu'à 20 milliards de dollars.

M. Broadbent: Voilà justement où je voulais en venir, madame le Président; ce n'est que 2 p. 100 du montant prévu dans la loi adoptée par le Parlement. Le ministre le sait, le cabinet est présentement saisi d'une proposition dont les répercussions sont plus graves que, toutes proportions gardées, la maigre somme versée en garantie pour le pipe-line et qui ne représente que 2 p. 100 du coût du projet, et je veux parler de la demande présentée par l'Office national de l'énergie pour que l'on modifie la loi.

J'aimerais demander au ministre s'il assurera à la Chambre que le cabinet rejettera catégoriquement la proposition de l'Office national de l'énergie en vue de supprimer de la loi la nécessité de donner des garanties financières aux Canadiens, afin qu'ils soient protégés vis-à-vis de cette importante mesure?